

Le département du Haut-Rhin est passé ce jour en seuil d'alerte de niveau 1 pollution de type "estival", caractérisé par des niveaux élevés en ozone.

Dans ce cadre, le préfet du Haut-Rhin a décidé la mise en œuvre de mesures pour limiter les émissions de polluants atmosphériques.

Les mesures prises par le préfet pour aujourd'hui sont les suivantes :

Les sites responsables localement des émissions les plus importantes mettent en œuvre les dispositions prévues dans leur arrêté d'autorisation ICPE en cas d'alerte à la pollution de niveau 1 ;

Sur le réseau autoroutier et les routes à chaussées séparées, la vitesse maximale autorisée pour tous les véhicules est abaissée de 20km/h sans descendre en dessous de 70km/h. Pour les autocars et poids lourds (>3.5t) cette baisse de 20 km/h de la vitesse maximale autorisée ne s'applique pas sur les tronçons limités à 130km/h ;

Les contrôles de vitesse et anti-pollution sur route sont réalisés sur les axes concernés ;

Les collectivités ayant défini des plans d'urgence mettent en œuvre les actions les plus adaptées ;

Les temps d'entraînement et d'essais des épreuves de sports mécaniques (terrestres et aériens) sont réduits.

Si l'épisode de pollution se prolonge, ces mesures seront maintenues et renforcées dès le mercredi 24 juin (cf arrêté en PJ).

Elles seront levées à l'issue de l'épisode de pollution, nous vous en informerons dès lors.

Nous vous prions de trouver ci-joint, pour votre information, l'arrêté préfectoral afférent ainsi que le communiqué de presse de la préfecture du Haut-Rhin reprenant ces mesures.

Lien dernier communiqué ATMO Grand-Est : <https://www.atmo-grandest.eu/episodes-de-pollution>